

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 2 juillet 2015, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 21 du mercredi 17 juin 2015 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2015.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Mise en place d'un programme de gestion de la mobilité pour les entreprises à l'échelle de la commune de Porrentruy » (n° 916) (PDC-JDC).
6. Traitement du postulat intitulé « Agglomération de Porrentruy et sa couronne » (n° 913) (PDC-JDC).
7. Traitement du postulat intitulé « Evaluer la mise en place d'un dépôt pour les ordures ménagères » (n° 917) (PLR).
8. Approuver un crédit de CHF 253'400.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt et en déduction de CHF 32'400.-, TTC, du crédit-cadre de l'eau, pour la réfection du canal du Bacavoine sur la parcelle n° 559.
9. Approuver un crédit, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement urbain de la zone située en rive droite du Bacavoine, du faubourg St-Germain à la place des Bennelats, sur la parcelle n° 559, d'un montant de :
 - Variante A : CHF 507'000.-, TTC,
 - Variante B : CHF 535'000.-, TTC.
10. Approuver un crédit de CHF 280'560.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt et en déduction de CHF 53'200.-, TTC, du crédit-cadre de l'eau et de CHF 40'200.-, TTC, du crédit-cadre des canalisations, pour la sécurisation des rues des Chenevières et Thurmann dans le secteur de la Villa Blanche.
11. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2014.
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2014.
12. Divers.

M. Manuel Godinat, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Cramatte, secrétaire suppléante du Conseil de ville.

M. le Président présente les sincères condoléances du Conseil de ville à M. Stéphane Theurillat pour le décès de son papa et à M. Pierre-Olivier Cattin pour le décès de ses parents.

Une minute de silence est observée.

Sont excusés pour le PDC :

Mme Anne-Marie Volpato - remplacée par M. Hervé Eggenschwiller.

M. Claude Gury - pas remplacé.

M. Frédéric Sollberger - pas remplacé.

Est excusée pour le PS :

Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Jean-Pierre Cafiso.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Manuel Benitez - remplacé par M. Benjamin Bergé.

M. Jean-Luc Plumey - remplacé par M. Pascal Miserez.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Mathilde Crevoisier, Chantal Gerber, Fanny Mettey, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Benjamin Bergé, Alain Bohlinger, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Manuel Godinat, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Yves Quiquerez, Thomas Schaller, Thierry Simon, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Est excusé pour le Conseil municipal : M. Pierre-Olivier Cattin.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Biedermann, caissier communal, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Lisa Raval et M. Alain Bohlinger.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

R.à.s.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg informe que les bureaux de l'administration auront un horaire réduit durant la période des vacances horlogères et qu'un interphone sera posé pour permettre aux personnes qui le souhaitent de contacter le service de la police municipale. Il communique ensuite que pour l'Inter, 5'293'899 francs ont été adjugés, c'est 722'000 francs de plus que lors de la session de mai, 217'000 francs de plus ont été payés, le cap est maintenu et le déficit ne devrait pas, pour l'instant, être plus élevé que ce qui avait été annoncé.

M. Julien Loichat indique qu'une bouteille d'eau a été distribuée à 702 personnes ayant plus de 75 ans et ne vivant pas dans un home, à la suite d'une décision du Conseil municipal. Cette action inédite, pour faire face à la canicule, a été baptisée « opération sombrero ». 16 personnes de l'administration (pompiers, agents de police, apprentis, employés) se sont rendues aujourd'hui dans 85% des adresses répertoriées ; les 15% restants seront visités demain, ainsi que les personnes qui étaient absentes aujourd'hui. Cette action s'inscrit dans le projet de solidarité locale et de coopération internationale « Porrentruy solidaire ».

M. Philippe Eggertswyler relève que le service UEI a été informé que la piscine découverte aurait été infectée par des bactéries mardi. Le laboratoire cantonal a été mandaté pour faire des analyses. Les premiers résultats montrent qu'il n'y a aucune bactérie actuellement dans l'eau de la piscine découverte, l'eau est bien chlorée, le travail a été fait correctement. La suite des analyses sera connue demain mais pour les responsables du laboratoire cantonal, il est très peu probable qu'une telle bactérie puisse se développer dans une eau chlorée.

3. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2015

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Pascal Miserez relève que Porrentruy possède un des plus beaux jardins botaniques de Suisse Romande. Malheureusement, il ferme ses portes à 17 heures. Le développement d'un certain tourisme sensible à la culture et à la nature est une des pistes qui pourraient stimuler la vieille ville et apporter de nouvelles ressources économiques. Il semble donc important que ce jardin puisse recevoir les visiteurs jusqu'à 21 heures, du moins pendant la période estivale. M. Pascal Miserez est bien conscient que l'horaire relève du Canton et qu'il y a des mesures à envisager pour éviter le vandalisme et d'autres nuisances mais une demande formelle de la part des autorités de Porrentruy pourrait permettre de faire évoluer les choses dans le bon sens.

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg répond que la décision de l'horaire du Jardin botanique est de la compétence du Canton mais que les autorités communales peuvent écrire pour demander l'élargissement des heures d'ouverture.

M. Pascal Miserez se déclare satisfait.

Mme Lisa Raval explique que les jeunes Jurassiennes et Jurassiens préparent actuellement un grand projet de bénévoles en Suisse, dans le cadre de l'action « 72 heures », qui aura lieu du 10 au 13 septembre 2015. Environ 30'000 enfants et jeunes de toute la Suisse vont réaliser d'innombrables projets d'utilité publique à titre bénévole. Elle demande si Porrentruy fera partie de l'aventure et si oui, selon quelles modalités la commune participera-t-elle à cette action fédérale ?

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg avoue qu'il ne connaît pas du tout le programme et s'approchera donc de Mme Lisa Raval pour prendre les mesures nécessaires à ce projet.

Mme Lisa Raval se déclare partiellement satisfaite.

M. Johan Perrin souligne que d'importants travaux dans la zone industrielle du secteur Roche de Mars ont été entrepris fin 2012 afin de réaménager le lit de l'Allaine. Cette protection contre les crues était indispensable. La zone industrielle des Grandes-Vies n'a pas été englobée dans ces travaux ; les digues ne sont pas en bon état et ne résisteraient pas à une crue importante de la rivière, ce qui occasionnerait d'importants dégâts aux usines et on ne sait ce qu'il adviendrait de la station d'épuration. Ce type de travaux est fortement subventionné par la Confédération. Est-ce que le Conseil municipal est au courant de la situation délicate en cas de crue dans la zone industrielle des Grandes-Vies ? Si tel est le cas, peut-il renseigner le législatif sur les travaux prévus et la planification ?

M. Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal est au courant de cette situation. Il admet qu'il y a une fragilité de la digue dans la zone concernée ; cette zone est répertoriée dans le catalogue des plans de gestion et d'entretien qui est soumis à l'examen du Canton. Pour stabiliser cette digue, il faut compter environ 450'000 francs ; à cela s'ajoutent 940'000 francs pour la revitalisation ; cette dernière pourrait peut-être suffire et c'est le Canton qui prendrait en charge à 100% cette opération. Le Canton a inscrit cette mesure dans son catalogue d'assainissement et de revitalisation des cours d'eau au niveau jurassien mais la planification est pour 2020-2025. Si on entreprend les travaux avant, on ne bénéficiera pas des subventions attendues.

M. Johan Perrin se déclare satisfait.

Mme Aline Nicoulin relate qu'une paroissienne a été étonnée de voir les alentours de l'église Saint-Pierre envahis de mauvaises herbes. La responsabilité en incombe à la commune. Le Conseil municipal peut-il donner les dates des prochaines interventions de la voirie ? De plus, Mme Aline Nicoulin aimerait savoir si d'autres bâtiments sont dans le même cas ?

M. Philippe Eggertswyler apprend de Mme Aline Nicoulin que le pourtour de l'église Saint-Pierre n'est pas propre. Il va prendre contact avec la voirie pour savoir comment seront traitées ces mauvaises herbes.

Mme Aline Nicoulin se déclare partiellement satisfaite.

M. Josquin Chapatte trouve le géoportail simple d'utilisation, accessible, intuitif et bien fourni. Cependant, le graphisme n'est pas très sexy, alors que ça compte véritablement pour les usagers. Est-il encore prévu de faire quelque chose pour perfectionner le graphisme du géoportail ?

M. Gabriel Voirol explique que le géoportail communal est hébergé sur le géoportail cantonal et le choix de la couleur, du graphisme, est de la compétence du Canton. Il invite M. Josquin Chapatte à poser la question à qui de droit au niveau cantonal.

M. Josquin Chapatte se déclare partiellement satisfait.

M. Thierry Simon trouve l'intersection rue Joseph-Trouillat - rue Pierre-Péquignat dangereuse lorsque l'on vient de la direction de la Colonie italienne. Il demande au Conseil municipal de sécuriser cette intersection en posant un miroir à l'angle de la rue, du côté de l'ancienne boulangerie Maurer, afin de donner une meilleure visibilité aux automobilistes.

M. Julien Loichat indique que dans le projet Cœur de ville, la vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h, cela réglera une bonne partie du problème soulevé. Il pense malgré tout que la visibilité est assez bonne, il n'y a, à sa connaissance, jamais eu d'accident dans ce secteur mais le service de police pourra procéder à des contrôles pour évaluer les risques potentiels.

M. Thierry Simon se déclare partiellement satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Mise en place d'un programme de gestion de la mobilité pour les entreprises à l'échelle de la commune de Porrentruy » (n° 916) (PDC-JDC)

M. Jean Farine communique que le porteur du dossier, M. Claude Gury, absent ce soir, est satisfait mais souhaiterait toutefois que le Conseil municipal informe régulièrement le Conseil de ville de l'avancement de ce dossier et des démarches entreprises par le Canton et la commune. Cette information permettrait de servir de relais auprès des entreprises qui pourraient être susceptibles de participer à ce projet de mobilité.

6. Traitement du postulat intitulé « Agglomération de Porrentruy et sa couronne » (n° 913) (PDC-JDC)

M. Stéphane Theurillat souhaite apporter quelques correctifs aux propos tenus par M. Beuret, membre de l'administration cantonale de l'aménagement du territoire. Il rappelle que le postulat demande que le Conseil municipal consulte les exécutifs des communes voisines afin d'évaluer si un intérêt commun existe dans la création d'une agglomération en Ajoie, afin de traiter des thèmes tels que l'élaboration d'un plan directeur régional, la coordination et la collaboration dans l'aménagement du territoire, la mobilité et les transports, les équipements et les services, le patrimoine et le paysage, l'énergie, la communication, le développement économique ainsi que la gestion administrative ou toute autre tâche que les communes jugeraient utile. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un syndicat d'agglomération et, dans les conditions à remplir mentionnées dans la loi cantonale, une limite minimale de 20'000 habitants est exigée. Le Jura est le seul canton à établir une telle limite. La requête du postulat est donc tout à fait réalisable, à savoir la modification d'une loi cantonale; rien au niveau fédéral étant donné qu'il n'existe aucune définition juridique d'une agglomération au niveau de la Confédération. Il ne faut pas confondre syndicat d'agglomération et projet d'agglomération. En effet, au niveau fédéral, la deuxième révision de la LAT intègre la politique des agglomérations via les projets d'agglomération. Le projet d'agglomération est un outil mis à disposition par la Confédération et permet d'obtenir éventuellement des subventions sur différentes mesures mises en application par un syndicat d'agglomération. Mais il est d'abord nécessaire de créer un syndicat d'agglomération qui évaluera s'il est possible de porter un projet au niveau fédéral.

Au vu de la position géographique de la région et des différents projets déjà existants, la création d'une agglomération transfrontalière semble être une piste intéressante. Différents projets pilotés par le Canton ou le SIDP ont déjà une relation avec les communes françaises situées à proximité de la région. L'idée de créer une agglomération transfrontalière s'inscrirait donc dans une certaine cohérence avec certains projets déjà d'actualité.

M. Stéphane Theurillat relève que bon nombre de personnes ou d'élus des communes de la couronne partagent la volonté d'un développement en collaboration. Le développement de Porrentruy et de son district ne peut se faire qu'avec une collaboration accrue ; en soutenant ce postulat, le législatif donnera une image claire à ses partenaires sur sa volonté de travailler de concert avec eux au développement de toute la région.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg souligne que ce thème réunit l'ensemble du district et le met dans une perspective d'avenir. Ce projet est le début d'une nouvelle dynamique régionale. Il ouvre de nouvelles perspectives dans de nombreux domaines et dans des domaines qui, aujourd'hui, ne sont pas traités à satisfaction des communes, le niveau communal n'étant plus le bon niveau pour traiter ce genre de problématique. Il s'agit d'un SIDP amélioré avec une structure administrative et financière qui permette de réaliser les objectifs. Un avis de droit traite de la question et aboutit à deux conclusions : juridiquement, il est possible d'avoir un syndicat d'amélioration mais il faut modifier la loi sur les communes et étendre la notion de transfrontalité à ladite loi. Les communes du district doivent montrer un signal fort en lançant une initiative communale - qui réunirait dans l'idéal la totalité des communes du district - pour demander au Parlement de changer cette loi.

M. Yann Voillat relève que la notion d'agglomération en Suisse reste assez vague. Les critères retenus par l'Office fédéral de la statistique datent et ne collent plus entièrement aux interactions communales actuelles. Depuis 2014, il existe une nouvelle définition des agglomérations qui a été adaptée aux changements des structures spatiales. Sur les bases de l'Office fédéral de la statistique (densité de la population, mouvements des pendulaires, emplois et nuitées hôtelières), une étude approfondie permettra de démontrer si Porrentruy peut être intégrée dans une agglomération. La dimension transfrontalière est particulièrement importante dans la dynamique des agglomérations. Une agglomération englobant Porrentruy pourra certainement être envisagée par un débordement au-delà des frontières. Malheureusement, la loi sur les communes pose un frein à la création d'agglomérations dûment reconnues, en introduisant un critère quantitatif de la population avec un seuil fixé à 20'000 habitants et en ne permettant pas une collaboration transfrontalière. M. Yann Voillat indique que le groupe PCSI est entièrement acquis à cette étude.

Mme Rosalie Beuret communique que le groupe socialiste - Les Verts est conscient que les politiques doivent se concevoir de manière coordonnée de façon à être vecteurs non seulement d'un développement mais plus encore d'un développement durable. Le groupe soutient donc, dans cette perspective, l'idée de renforcer les liens avec les communes de la couronne. La politique d'agglomération a été développée par la Confédération pour faire face aux défis territoriaux qui se concentrent dans l'espace urbain. Elle incite notamment à un développement de l'urbanisation vers l'intérieur pour éviter le mitage du territoire mais cherche également à coordonner les politiques de l'aménagement du territoire et de la mobilité. De plus, les possibilités de subventions liées au statut de projet d'agglomération qui viennent couronner l'acceptation d'un dossier par la Confédération s'avèrent extrêmement intéressantes pour la région qui ne manque pas de dossiers à développer.

M. Pierre Parietti indique que le groupe PLR a toujours été favorable à toute forme de collaboration et de partenariat, essentielle pour se profiler, pour utiliser non seulement les avantages financiers mais pouvoir également bénéficier d'une reconnaissance, de projets et des ambitions que l'on peut développer. M. Pierre Parietti regrette que les députés n'aient pas su réagir lorsqu'il y a eu le traitement de la loi sur les communes, parlant d'un potentiel de 20'000 habitants pour définir une agglomération.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Agglomération de Porrentruy et sa couronne » à l'unanimité.

7. Traitement du postulat intitulé « Evaluer la mise en place d'un dépôt pour les ordures ménagères » (n° 917) (PLR)

M. Thierry Simon argumente en exposant deux cas de figure :

- une personne qui réside dans une maison, qui part en vacances, même si elle a un endroit chez elle pour déposer son sac à ordures en attente du jour de ramassage, ne voudra certainement pas le laisser jusqu'à son retour ;
- une personne qui habite au centre-ville et organise une fête le vendredi soir devra attendre jusqu'au lundi pour se débarrasser de son sac à ordures et, n'ayant pas d'endroit pour le stocker, devra en subir les odeurs.

Afin de soulager la population de ce fardeau et diminuer le nombre de sacs déposés sur la chaussée plusieurs jours avant le jour de ramassage, M. Thierry Simon demande au Conseil municipal de donner la priorité à ce postulat.

M. Philippe Eggertswyler donne raison à M. Thierry Simon et ajoute que la mise en place d'un dépôt permettrait d'avoir une baisse de coût et la collecte des déchets serait facilitée. Depuis 2011, la gestion des déchets se fait par le SIDP. Il faut trouver des solutions avec ce dernier. L'idéal pour le SIDP serait d'implanter des éco-points dans l'ensemble de la ville et non pas uniquement dans la vieille ville. Cette mise en place d'un dépôt est également une préoccupation de Cœur de ville. Ce type de containers a été implanté à cinq endroits. M. Philippe Eggertswyler invite le législatif à accepter le postulat.

M. Josquin Chapatte indique que le groupe PS - Les Verts soutiendra le postulat mais ne souhaite pas que cette solution d'appoint remplace purement et simplement le système de ramassage des déchets actuellement en place, à moins de repenser totalement la gestion des déchets en installant un certain nombre d'éco-points à différents endroits de Porrentruy. C'est aussi peut-être l'occasion de repenser le système de gestion des déchets de Porrentruy en développant par exemple LOCA sur le modèle Tritout avec la collecte du maximum de déchets valorisables possibles.

M. Julien Parietti souligne que l'entreposage des sacs d'ordures ménagères dans certains appartements pose de véritables problèmes d'hygiène et d'odeurs. De plus, les places de dépôts pour sacs taxés augmenteraient le confort des habitants de la vieille ville et répondraient à une demande de ces derniers. Le groupe PDC est favorable à ce postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Evaluer la mise en place d'un dépôt pour les ordures ménagères » à l'unanimité.

- 8. Approuver un crédit de CHF 253'400.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt et en déduction de CHF 32'400.-, TTC, du crédit-cadre de l'eau, pour la réfection du canal du Bacavoine sur la parcelle n° 559**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol relève que ce dossier est lié à celui qui va suivre. Vu l'état du pont, il est évident que du point de vue de la sécurité, il faut y remédier ; c'est le bon moment si on a envie de réaliser la suite.

Pour M. Olivier Frund et le groupe PDC-JDC, il apparaît, à la vue de la dégradation inquiétante et progressive du béton armé de la voûte, de la conduite d'eau potable qui est une source potentielle d'embâcles, qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Comme ces travaux doivent être coordonnés en parallèle à ceux des emmarchements de la rive droite, cette opération, en profitant des synergies, aura une incidence positive sur la logistique, sur les contraintes des trafics routiers et piétonniers ainsi que sur les coûts. Le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité ce crédit.

M. Victor Egger est d'avis que le patrimoine urbain doit s'entretenir et, au vu de l'ouvrage, des éléments exposés dans le rapport et des synergies offertes avec le point suivant de l'ordre du jour, le groupe PS - Les Verts acceptera l'entrée en matière.

Mme Aline Nicoulin, au vu des arguments énoncés par le Conseil municipal, dans l'objectif d'assurer au mieux la sécurité du canal et des éléments qui en découlent et en accord avec le service cantonal des infrastructures, informe que le groupe PLR acceptera le crédit proposé.

M. Jean Farine communique que M. Marcel Meyer s'abstiendra de voter aux points 8, 9 et 10.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à l'unanimité.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le crédit de CHF 253'400.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt et en déduction de CHF 32'400.-, TTC, du crédit-cadre de l'eau, pour la réfection du canal du Bacavoine sur la parcelle n° 559, à l'unanimité.

9. **Approuver un crédit, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement urbain de la zone située en rive droite du Bacavoine, du faubourg St-Germain à la place des Bennelats, sur la parcelle n° 559, d'un montant de :**
- Variante A : CHF 507'000.-, TTC,
 - Variante B : CHF 535'000.-, TTC

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol rappelle qu'il y a deux variantes à choix : la première avec le maintien du pont existant et la deuxième avec la suppression du pont pour y réaliser l'emmarchement. Il souhaite apporter quelques précisions au montage financier :

- sont compris dans les honoraires également ceux pour faire le dossier
- les divers et imprévus sont importants dans ce dossier, on espère ne pas les utiliser, tout a été réfléchi mais comme les appels d'offres ne sont pas fermes, il a fallu maintenir un certain degré d'inconnues
- dans les 149'000 francs de génie civil, 100'000 francs sont destinés aux aménagements et le solde est destiné à réfectionner tout le passage depuis l'ancienne Migros jusqu'à la Coop
- dans le point C1, génie civil et béton armé, devant le tronçon de la Coop, 55'500 francs sont prévus pour démonter ce plateau en béton armé
- le mobilier urbain a également un coût.

Mme Corinne Zwahlen constate que tous les aspects, dans ce dossier, ont été réfléchis : la sécurité, avec un parcours qui éloigne les marcheurs du rond-point, la convivialité, par la pose d'infrastructures contemporaines et largement dimensionnées, de surcroît en bois, l'emmarchement avec un large espace, le choix des arbres, le volet financier, évalué avec une volonté de transparence et de prudence. Le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière et le crédit, pour la variante A, avec le maintien du pont reliant la zone de détente du Rinçoir et la zone de vie située devant Esplanade Centre.

M. Victor Egger relate que le groupe PS - Les Verts est séduit par le projet qui permet de revitaliser une zone fortement fréquentée et qui est adressé aux piétons. La variante A, avec le maintien du pont, est moins chère ; elle permet un accès rapide à l'arrêt de poste, de couper la zone rencontre par un flux de piétons passant par cet ouvrage - d'où une meilleure sécurité - et pourrait avoir son utilité dans l'expectative de la friche Migros. La variante B, avec la suppression du pont, permet de donner de la perspective (pas de pont borgne qui donne sur un mur), un meilleur emplacement pour l'emmarchement, une plus belle vue et plus de dégagement sur l'arrière et aucun abattage d'arbres. Le groupe PS - Les Verts acceptera l'entrée en matière et le crédit ; les membres voteront pour la variante de leur choix.

M. Pierre-Alain Cattin souligne que pour le groupe PLR, l'espace situé entre Esplanade Centre et l'ancienne Migros mérite d'être mis en évidence. Cette zone peut apporter un grand plus à la ville de Porrentruy. La zone à 20 km/h facilite le déplacement des piétons. Le projet proposé répond à l'esprit initial de l'aménagement général dont il est fait état dans le plan spécial. De plus, si l'on tient compte du fait que l'on peut maintenir les tilleuls quand cela est possible, le projet répond à la volonté des Bruntrutaines et Bruntrutains qui ont toujours voulu sauver les arbres de leur ville. L'aspect sécuritaire n'a pas été négligé dans les deux variantes, autant du point de vue des mouvements des piétons que des crues. L'éclairage à led montre la volonté de rester la Cité de l'énergie ; la détection de présence fonctionne bien. Le projet donne une meilleure accessibilité ainsi que des possibilités d'utilisation diversifiées. Les emmarchements sont un atout majeur pour l'aspect visuel de l'ensemble. Le remplacement du cabanon actuel par une cabane équipée et d'une meilleure allure dont la gestion appartiendra à la commune est une bonne chose. L'apparition de mobilier urbain, réalisé avec du bois suisse, donnera la touche finale à cet espace. Les propositions de plantation sont adéquates et permettront de donner un air de parc au milieu de la ville. Le financement paraît adéquat. La variante A semble être la plus pertinente pour le groupe PLR ; en effet, la passerelle existante, même si elle modifie sensiblement l'emplacement de l'emmarchement, possède un

caractère utile ; le lien entre le Rinçoir et l'ancienne Migros se fait par cette passerelle, sans emprunter le trottoir au bord de la route. On constate que cette passerelle est beaucoup utilisée, esthétiquement, elle ne dérange pas et son aspect utilitaire reste prioritaire. C'est pourquoi le groupe PLR se positionne en faveur de la variante A.

M. Dominique Hubleur informe que le groupe PCSI salue la qualité du dossier et est d'accord avec les arguments qui ont été donnés ; le groupe PCSI acceptera le crédit et laisse le choix de la variante à ses membres. M. Dominique Hubleur propose, en plus, de réfléchir à l'idée d'une place de pétanque sous les arbres.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE SUR LA VARIANTE A

Au vote à main levée, 28 conseillères et conseillers de ville votent pour la variante A.

VOTE SUR LA VARIANTE B

Au vote à main levée, 6 conseillères et conseillers de ville votent pour la variante B.

VOTE FINAL

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville approuvent la variante A du crédit, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement urbain de la zone située en rive droite du Bacavoine, du faubourg St-Germain à la place des Bennelats, sur la parcelle n° 559, d'un montant de CHF 507'000.-, TTC, à la majorité évidente.

- 10. Approuver un crédit de CHF 280'560.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt et en déduction de CHF 53'200.-, TTC, du crédit-cadre de l'eau et de CHF 40'200.-, TTC, du crédit-cadre des canalisations, pour la sécurisation des rues des Chenevières et Thurmann dans le secteur de la Villa Blanche**

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Loichat relève que le Conseil municipal est déterminé à procéder à des travaux de sécurisation et de réaménagement du virage. La question écrite de M. Pierre-Alain Cattin a permis au Conseil municipal de réfléchir sur la problématique de cette rue, problématique qui avait d'ailleurs déjà été soulevée par les riverains. Il a été constaté que sur une période d'une semaine, les utilisateurs dépassaient les limitations de vitesse à raison de 87,4% dans un secteur prévu à 30 km/h. Le BPA a remarqué que 75% des personnes montaient systématiquement sur le trottoir, inutilement.

Quatre variantes ont été élaborées par un bureau d'ingénieurs de la place, sans intégrer des travaux de superstructure comme proposé dans le crédit ce soir. Ces variantes n'ont pas donné satisfaction et le Conseil municipal a demandé au bureau d'ingénieurs de travailler sur un dossier plus conséquent avec des travaux de superstructure pour résoudre la question de la sécurité. Le chiffre du crédit proposé est totalement réaliste, les appels d'offres ont déjà été effectués.

Pour M. Gilles Coullery, le secteur de la Villa Blanche occupe la dernière place au niveau de la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons. L'élargissement du virage par le déplacement du mur de la Villa Blanche permettra une meilleure visibilité, d'où une augmentation de la sécurité. La bordure infranchissable du trottoir sécurisera les piétons. La création d'une place d'attente et d'un îlot permettra une fluidité du trafic tout en modérant la vitesse. De plus, les réseaux d'eau pourront être refaits pendant les travaux. Le groupe PS - Les Verts soutiendra le projet et approuvera le crédit.

M. Alain Chariatte soulève que 1'200 véhicules fréquentent cette route qui mérite par conséquent une véritable sécurisation. Il est indispensable d'augmenter la visibilité dans l'angle nord-est de la Villa Blanche. La fluidité du trafic y sera renforcée. L'élargissement de la chaussée permettra aux véhicules

lourds de se croiser et une place d'attente pour un croisement alterné est la bienvenue. En outre, les deux arbres abattus seront replantés dans le domaine public. Le trottoir sera sécurisé par 4 potelets rétractables. Ce chantier sera l'occasion d'intervenir sur le réseau d'eau potable et celui des eaux mixtes. Cependant, le groupe PDC-JDC est sceptique sur la mise en place d'un îlot sous forme de décrochement horizontal, qui pourrait créer des bouchons aux heures de pointe. Le groupe PDC-JDC soutiendra le projet.

M. Johan Perrin informe que le groupe PLR a été séduit par l'aspect sécurité du projet, le remplacement des conduites et le calcul précis des coûts. De plus, toutes les variantes ont été étudiées mais une seule est viable que le groupe PLR soutiendra.

M. Dominique Hubleur demande, afin de ne pas écraser le gazon qui sera posé, s'il ne serait pas possible de remettre une borne et de prolonger la barrière en fer ?

M. Julien Loichat répond à M. Alain Chariatte que le modérateur horizontal de trafic a été privilégié au modérateur vertical car il permet la fluidité du trafic tout en le ralentissant. Si on constatait un problème de bouchons, on pourrait décider de mettre une priorisation de passage. Ensuite, M. Julien Loichat répond à M. Dominique Hubleur que le parcage sur le gazon ne pourra pas être possible, des engagements ont été pris. Il s'agira de gazon fleuri, de même que sur le talus. Selon l'Office du patrimoine, il n'est pas possible de faire quelque chose qui n'existait pas, c'est pourquoi il a été prévu de mettre du gazon plutôt qu'une borne et de ne pas poser de barrière.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 280'560.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt et en déduction de CHF 53'200.-, TTC, du crédit-cadre de l'eau et de CHF 40'200.-, TTC, du crédit-cadre des canalisations, pour la sécurisation des rues des Chenevières et Thurmann dans le secteur de la Villa Blanche, à l'unanimité.

11. a) **Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2014**
- b) **Accepter les comptes de l'Administration communale 2014**

ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau est très satisfait, le Conseil municipal également, de présenter des comptes positifs. Depuis 20 ans, le Conseil de ville a pu valider des comptes positifs seulement quatre fois. M. Eric Pineau indique qu'une écriture transitoire de 500'000 francs pour les partages d'impôts a été ajoutée ; avec ces 500'000 francs en plus, on aurait un résultat qui dépasserait 1'500'000 francs.

Au niveau des charges liées, il y a une certaine stabilité bien que, en 10 ans, les charges liées, principalement celles de l'action sociale, ont plus que doublé et, pour Porrentruy, ça représente une charge de 400'000 francs de plus par année.

Au niveau des rentrées fiscales, c'est une excellente année, on a dépassé les chiffres qu'on s'était fixés, en 4 ans, on a fait plus 3 millions de rentrées fiscales.

Les investissements bruts grimpent, c'est une volonté politique du Conseil municipal et du Conseil de ville. Ils dépassent les 6 millions et il y a un décalage par rapport aux investissements nets tout simplement par le fait des votations de crédits, par la facturation ou par l'échelonnement dans le temps du planning de l'exécution des travaux.

L'endettement est fixé à 52,13 millions, on est bien en dessous des 65 millions de la planification financière au niveau du plafond d'endettement ; l'endettement est lié au taux d'intérêt ; le taux d'intérêt moyen est en dessous de 2%. C'est un élément de la bonne santé de Porrentruy ; pour renouveler les crédits, on obtient des taux plus intéressants aujourd'hui qu'il y a 5 ou 10 ans.

Ces bons résultats sont dus aux efforts et au labeur du Conseil municipal et de l'administration communale qui a très bien compris les enjeux des budgets et respecté les engagements.

Pour les dépassements de budgets, M. Eric Pineau donne les explications suivantes :

- administration, Caisse de pensions : on a repris les coûts qui étaient pris à la répartition des charges ;
- urbanisme, éclairage public : c'est un problème de décalage de facturation au niveau de BKW ;
- action sociale : les chiffres sont donnés par le Canton, c'est un fait.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.

FOND DU SUJET

a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2014

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent de ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2014 à la majorité évidente.

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2014

M. Pierre Parietti demande, pour les rubriques 116.304 et 116.490, pourquoi le montant n'est pas similaire au montant donné dans les commentaires ? De plus, il demande comment se fait la répartition sur les six positions, est-ce au prorata de la masse salariale ? Et est-ce qu'on n'aurait pas dû faire une opération spécifique de l'imputation « coûts de recapitalisation », ce qui aurait été beaucoup plus clair dans les six rubriques où il y a incidence ?

M. Eric Pineau explique qu'il s'agit d'une opération unique, elle a été dictée par la Caisse de pensions. Les montants correspondants ont été appliqués par rubrique. Quant à la différence des montants, M. Eric Pineau donne la parole à M. François Biedermann.

M. François Biedermann remarque qu'il y a eu une faute de frappe. Il s'agit, dans les commentaires, de 191'883 francs au lieu de 181'883 francs. Le montant de 196'233.50 francs, mentionné dans le rapport introductif, est composé d'autres produits extraordinaires. Il y a un subside de 3'850 francs reçu de la Confédération pour la rénovation de la statue de St Jean de Népomucène et un gain de 500 francs sur la vente d'une lame à neige, soit un montant de 4'350 francs qu'il n'aurait pas fallu prendre en considération.

M. Yann Voillat demande ce que l'on a encaissé dans le compte 170.431.04, émoluments administratifs sécurité ?

M. Eric Pineau répond qu'il y a eu plus d'interventions.

M. François Biedermann ajoute que ce sont des interventions facturées par la police municipale.

M. Pierre Parietti demande, à la rubrique 595.427.03, dans la problématique du retard pris dans les décomptes de location avec le restaurant le Puck, au lieu d'avoir 33'600 francs de revenus alors qu'on avait un budget de 63'000 francs et un rendement locatif de 46'000 francs, dans quelles eaux est-ce qu'on se retrouverait si le rattrapage avait été encaissé à ce jour ?

M. Eric Pineau explique qu'on est toujours en attente du chiffre d'affaires et que la location est en fonction du chiffre d'affaires.

Mme Mathilde Crevoisier remarque que Porrentruy s'installe confortablement dans les chiffres noirs en faisant exploser de plus d'un million les prévisions budgétaires. C'est un résultat d'autant plus remarquable que des réserves ont été constituées, la dette de l'hôpital a été absorbée et la dette communale reste à peu près stable depuis plusieurs années et a fondu de plus de 15% en dix ans. Le groupe PS - Les Verts

constate que pour le poste Instruction, formation, culture et sports, les charges sont en baisse depuis quatre ans et la part de ce poste au budget communal est en diminution par rapport à 2013. De plus, la part de l'action sociale baisse. Il s'agit de poursuivre la politique d'investissement et de donner à Porrentruy les moyens de ses ambitions.

M. Yves Quiquerez indique que le groupe PCSI a pris connaissance avec satisfaction des chiffres favorables des comptes mais a déjà suffisamment insisté sur le fait que les charges liées ne donnent aux collectivités publiques que peu de marge de manœuvre si l'on considère que, à eux seuls, les postes Instruction, formation, culture et sports et action sociale représentent plus de la moitié des charges de la commune et tout porte à croire que la tendance est loin de s'inverser. La bonne santé financière d'une commune repose avant tout sur les revenus de l'impôt et le coût de l'endettement, donc liée de très près à la conjoncture économique qui a, ces dernières années, évolué favorablement, avec un taux de chômage particulièrement modéré et des taux d'intérêts bas sur le marché des capitaux. Il faut également penser aux conséquences de l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro.

La lecture des comptes donne l'occasion de se poser la question du développement, celle de la pérennité, celle de la vision donnée à l'essor de Porrentruy, celle de la responsabilité. Le développement harmonieux de Porrentruy ne pourra se faire sans celui de la région. Le groupe PCSI acceptera les comptes 2014.

M. Jean Farine déclare que le groupe PDC-JDC est très satisfait et apprécie de voir les comptes présenter un résultat positif une deuxième année d'affilée. Ce bel exercice financier démontre le bien-fondé des décisions prises en 2011 de maîtriser une fois pour toutes les charges de l'administration communale. Jamais, au cours des dix dernières années, l'écart entre les charges et les recettes n'avait atteint le niveau inférieur de 2 millions de francs. Cependant, le groupe PDC-JDC est conscient que le contexte économique est plein d'incertitudes sans oublier la réforme fiscale qui va toucher les personnes morales. De plus, l'amnistie fiscale pour les personnes physiques ne sera plus là pour engendrer des rentrées extraordinaires. Il est primordial de créer très rapidement de nouvelles zones à bâtir pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles industries afin de renforcer l'assise fiscale et permettre plus facilement de poursuivre le programme d'investissement pour redynamiser Porrentruy. Le groupe PDC-JDC, à l'unanimité de ses membres présents, acceptera les comptes 2014.

M. Joël Etique informe que le groupe PLR est très satisfait des comptes, qui présentent une amélioration de 1,8 million de francs par rapport au budget, si on regarde les comptes effectifs. Il se réjouit que les charges liées restent stables, même si elles se montent à 10,5 millions de francs. Au niveau des impôts, on a des résultats importants sur l'année 2014, l'année 2015 verra encore quelques cas d'amnistie mais l'année 2016 devrait voir une diminution sensible à ce niveau-là. Le rapport introductif du Conseil municipal fait état d'investissements bruts de 6,46 millions de francs alors que la planification financière prévoyait des investissements de plus de 13 millions. Il s'agit en tout cas du 3^e exercice où les investissements effectifs sont largement en dessous de la planification. Le groupe PLR encourage donc le Conseil municipal à réaliser les investissements planifiés. Il relève que les investissements 2014 sont les plus importants des 8 derniers exercices. Le groupe PLR acceptera les comptes 2014.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent les comptes de l'Administration communale 2014 à la majorité évidente.

12. Divers

M. le Président informe qu'un seul texte a été déposé.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.40 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire suppl. :

S. Cramatte

S. Cramatte

Le président :

M. Godinat

M. Godinat

